



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOZERE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZERE

Recueil spécial n° 2 /2017

Délégation de signature de la direction départementale
des finances publiques de la Lozère

Publié le 13 janvier 2017




ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende

Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

SOMMAIRE

RECUEIL SPECIAL N° 2 /2017 du 13 janvier 2017

Direction départementale des finances publiques de la Lozre

Décision de subdélégation de signature du 5 janvier 2017 de Mme Sophie MENDEZ Administrateur des finances publiques adjoint, Responsable du pôle pilotage et ressources en matière d'ordonnancement secondaire



**DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZERE**
1, Ter Boulevard Lucien Arnault
B.P 131
48 005 MENDE CEDEX

Mende, le 5 janvier 2017

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale de la Lozère,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir de s préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 9 avril 2015 portant nomination de M. Hervé MALHERBE en qualité de préfet de la Lozère,

Vu la décision du 22 avril 2016 portant nomination de Mme Sophie MENDEZ, administrateur des Finances publiques adjoint, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques de la Lozère

Vu l'arrêté préfectoral DDFIP48-2016-245-02 du 1er septembre 2016, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Mme Sophie MENDEZ, administrateur des Finances publiques adjoint;

Vu l'arrêté préfectoral DDFIP48-2017-01-01 du 1er janvier 2017, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Sophie MENDEZ, administrateur des Finances publiques adjoint ;

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet de la Lozère en date du 1er septembre 2017, seront exercées par :

Mme Aline COMBET, inspectrice divisionnaire des finances publiques,

Mme Aurélie VIDAL, inspectrice des finances publiques,

Mme Annette BARET, inspectrice des finances publiques.

Fait à Mende, le 5 janvier 2017

L'Administrateur des finances publiques adjoint,
Responsable du pôle pilotage et ressources
SIGNE

Sophie MENDEZ